Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFORMATION EN SANTÉ PUBLIQUE

Six cantons romands publient ensemble une brochure de sensibilisation consacrée aux droits des patients

Editée par les cantons de Berne, Fribourg, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud, la brochure d'information " L'essentiel sur les droits des patients " est disponible dès aujourd'hui. Elle offre un résumé des droits des patients, des précisions visant à la bonne compréhension des différentes lois, les réponses aux questions les plus fréquemment posées et les adresses des organismes utiles. Cette réalisation intercantonale constitue une première dans le domaine de l'information en santé publique.

La matière contenue dans la brochure " L'essentiel sur les droits des patients " est commune aux cantons de Berne, Fribourg, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud. Neuf chapitres traitent successivement du droit à l'information, du consentement libre et éclairé, des directives anticipées et du représentant thérapeutique, du droit au libre choix, des mesures de contrainte, du secret professionnel, de l'accès au dossier, du droit à être accompagné et, enfin, du don d'organes et de tissus. Les adresses des organismes délivrant conseils ou informations complémentaires, de même que les voies de recours à disposition des patients sont aussi répertoriées pour les six cantons. Chaque chapitre est composé d'un résumé succinct des droits des patients, de précisions utiles à la bonne compréhension de la loi et d'une liste de réponses aux questions que le public se pose le plus fréquemment.

C'est la première fois que six cantons romands s'allient officiellement pour une opération de communication commune dans ce domaine. Genève a toutefois dû renoncer pour l'heure à s'associer à cette démarche, compte tenu de la révision en cours de sa loi cantonale sur la santé. " Du point de vue de la recherche de synergies et de l'optimisation des moyens à disposition entre cantons, c'est cependant une réalisation tout à fait inédite " se réjouit Claude Hêche, ministre de la santé du canton

du Jura et président de la Conférence romande des affaires sanitaires et sociales (CRASS). Tirée dans un premier temps à 70'000 exemplaires, la brochure a été élaborée par les cantons sous la conduite de Sanimédia, la cellule d'information du Service de la santé publique vaudois et en collaboration avec l'Institut de droit de la santé de l'Université de Neuchâtel. Les brochures seront diffusées par les cantons dans les hôpitaux, établissements médico-sociaux, centres médico-sociaux et autres lieux de soins.

Pour rappel, plus de trois quarts des Suisses effectuent au moins une fois par année une consultation auprès d'un médecin, sans compter les soins dentaires, hospitaliers ou à domicile. Les relations de la population avec les professionnels de la santé sont ainsi fréquentes, mais la législation qui les régit et qui reconnaît aux patients un certain nombre de droits est souvent ignorée. Bien informé, le patient est mieux à même d'évaluer sa situation et de faire valoir son point de vue. Il participe dès lors en toute connaissance de cause aux traitements qui lui sont proposés, ce qui rejaillit positivement sur la qualité de la relation thérapeutique.

La brochure peut être téléchargée sur www.sanimedia.ch ou commandée gratuitement dans chaque canton :

Berne 031 633 79 20 ou info-rekure@gef.be.ch Neuchâtel 032 889 52 08 ou service.santepublique@ne.ch

Fribourg 026 426 82 30 ou medecin.cantonal@fr.ch Vaud 0800 106 106 ou info@sanimedia.ch

Jura 032 420 51 33 ou secr.ssa@jura.ch Valais 027 606 49 00 ou ssp@admin.vs.ch

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 septembre 2005

Yves Martignoni, secrétariat de la CRASS, 027 288 36 26, yves.martignoni@unine.ch DSAS,
Josefine Trebeljahr, cheffe de projet Sanimédia, 021 316 42 99, josefine.trebeljahr@ssp.vd.ch

Droitsdespatients